

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 705

Artikel: Pour un compte atomier
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025163>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 705 10 novembre 1983

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Gil Stauffer

20 ANS

705

Pour un compte atomier

Depuis l'ère bien lointaine de l'atome pour la paix, marquée par le souvenir horrifié d'Hiroshima et l'enthousiasme béat pour l'innovation technologique, les opinions ont radicalement évolué au sujet de l'énergie nucléaire. Mais les francs ont roulé par milliards comme si de rien n'était.

Le rouleau compresseur des investissements lourds et des intérêts pesants a écrasé toutes les objections faites, en même temps que les solutions alternatives à l'atome triomphant. La «dynamique» du fait accompli, autrement dit la force d'inertie, l'a emporté sur toute autre considération, même financière. Moyennant quoi, nous nous retrouvons avec quatre centrales nucléaires en service, et une cinquième en construction, et avec une série d'autres usines atomiques en phase de préparation plus ou moins avancée. L'une d'entre elles au moins ne se construira pas, sur un fameux terrain proche de Bâle que la société Kaiseraugst SA ferait mieux de revendre avant que des campeurs contestataires s'y réinstallent et y attirent les forces armées, toujours ravageuses comme on sait.

Au point où nous en sommes, à un an de la votation sur les deux initiatives populaires «énergétiques» comme de la mise en service de la centrale de Leibstadt, nous devrions absolument pouvoir disposer d'un premier bilan de l'aventure nucléaire en Suisse. L'établissement d'un «compte atomier» apporterait une contribution sans doute décisive à la grande option que le peuple et les cantons auront à prendre l'année prochaine sur l'avenir énergétique de notre pays.

A moins que le calcul global du prix et de l'éventuel bénéfice du nucléaire n'ait pas été fait, ce qui

serait déjà inquiétant, ou à moins que la publication des résultats soit jugée inopportune, ce qui serait carrément grave, on ne voit décidément pas ce qui nous prive d'une véritable comptabilité des coûts et des avantages de l'énergie nucléaire pour notre pays.

Année après année, le compte laitier détaille les conséquences financières du comportement du Suisse-qui-trait-sa-vache. Au fur et à mesure de l'établissement d'un réseau bientôt achevé, le compte routier a enregistré ce que nous ont coûté les chers rubans de bitume déroulés devant les véhicules lourds et légers qui parcourent la Suisse.

Il serait grand temps, presque vingt ans après le début des travaux de construction de la centrale Beznau I, de comptabiliser enfin les frais, tous les frais, liés au développement du nucléaire en Suisse (en page 2, la «partie visible d'un iceberg financier»).

Nul doute que le perfectionnisme helvétique pourrait faire merveille en l'occurrence: car le «compte atomier» dont nous demandons l'établissement ne peut se contenter d'additionner les frais de construction, d'exploitation et de financement des centrales et de leurs installations annexes, ainsi que les coûts pour l'achat et le retraitement du combustible, puis le stockage des déchets. Il s'agit de comptabiliser aussi les efforts entrepris pour la recherche fondamentale et appliquée dans le domaine de l'énergie nucléaire, choyée par le Fonds national, le NEFF, les Ecoles polytechniques et, bien sûr, par l'industrie privée. On n'oubliera pas non plus les frais engagés pour des projets abandonnés (centrale expérimentale de Lucens), survivants (Institut de Würenlingen EIR), ou pas encore réalisés (et souvent destinés à en rester au stade de la planche à dessin).

SUITE ET FIN AU VERSO

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Pour un compte atomier

Les partisans de «moins de lois» peuvent, si ça leur fait plaisir, enregistrer à part les coûts générés par les mesures de précaution et de surveillance officielles, y compris par les exigences légales en matière d'assurance. A ce sujet, il conviendra d'estimer le risque représenté par la couverture RC offerte par la Confédération, pour les dommages

ANNEXE

La partie visible d'un iceberg financier

Les emprunts régulièrement lancés sur la place financière helvétique par les différentes sociétés propriétaires ou promoteurs de centrales atomi-

d'une valeur comprise entre 300 et 1000 millions. En pensant à cet indispensable compte atomier, on se prend à rêver d'une estimation qui aille au-delà du simple recensement des factures. Une véritable comptabilité du nucléaire prendrait aussi en considération toute la valeur — ajoutée ou retranchée — que cette forme d'énergie aura apportée à la communauté nationale. On pourrait ainsi enfin prendre la mesure du «Pari nucléaire» à l'helvétique.

D'avantage de clarté, ce n'est jamais trop demander.

ques ne sont-elles finalement que la partie visible de l'iceberg des coûts provoqués par le gigantesque pari lancé par les producteurs d'électricité sur le nucléaire? A titre de point de repère, quelques chiffres concernant la centrale de Gösgen, publiés lors de son dernier emprunt de mars dernier portant sur 100 millions de francs, et situant les «emprunts en circulation» pour cette entreprise:

Emprunt	Montant	Remboursable le	Remboursable par anticipation dès le
5¼% 1973 - 88	Fr. 50 000 000	dénoncé au	10. 4. 1983
6¼% 1973 - 88	Fr. 40 000 000	15.10. 1988	15.10. 1983
6¼% 1974 - 89	Fr. 60 000 000	25. 1. 1989	25. 1. 1984
8 % 1974 - 84	Fr. 60 000 000	12. 6. 1984	—
8 % 1974 - 89	Fr. 40 000 000	25. 9. 1989	25. 9. 1984
8¼% 1975 - 87	Fr. 60 000 000	dénoncé au	15. 5. 1983
8 % 1975 - 85	Fr. 100 000 000	1. 9. 1985	1. 9. 1983
7¼% 1975 - 86	Fr. 100 000 000	20.11. 1986	20.11. 1983
7 % 1976 - 90	Fr. 100 000 000	10. 3. 1990	10. 3. 1986
6½% 1976 - 90	Fr. 100 000 000	1. 7. 1990	1. 7. 1986
6 % 1976 - 91	Fr. 100 000 000	15. 9. 1991	15. 9. 1986
5¼% 1976 - 91	Fr. 100 000 000	15.12. 1991	15.12. 1986
4½% 1977 - 92	Fr. 100 000 000	1. 3. 1992	1. 3. 1987
5½% 1977 - 86	Fr. 80 000 000	15. 7. 1986	—
4½% 1977 - 92	Fr. 100 000 000	1.12. 1992	1.12. 1987
3¾% 1978 - 93	Fr. 100 000 000	31. 5. 1993	31. 5. 1991
3½% 1978 - 91	Fr. 100 000 000	15.11. 1991	15.11. 1988
4¼% 1979 - 89	Fr. 70 000 000	12. 9. 1989	12. 9. 1987

Un emprunt à moyen terme de Fr. 150 millions a en outre été émis par l'intermédiaire de l'Union de Banques Suisses. Les partenaires ont, par ailleurs, accordé des prêts totalisant Fr. 60 millions, proportionnellement à leur participation au capital-actions.

J.-M. ANGÉLOZ

L'œil du PDC était sur «La Liberté»

Le licenciement d'un rédacteur de politique locale à *La Liberté*, J.-M. Angéloz, pour avoir signé une liste de parrainage qui devait permettre au Parti socialiste ouvrier (PSO) de participer aux dernières élections sur la scène fribourgeoise est bien davantage qu'une simple péripétie. L'affaire est cruciale, dans la netteté des faits incontestés eux-mêmes: on y lit sans peine les dangers qu'implique la domination sans partage de *La Liberté* sur le marché de l'information (francophone) cantonale; on y lit aussi la vulnérabilité du journaliste dans une entreprise de presse — le journaliste est le maillon le plus faible de la chaîne de la communication; on y lit enfin les rapports de forces qui existent inévitablement dans le ménage d'un journal, fût-il de qualité comme *La Liberté* et coiffé par une direction dont chacun s'accorde à reconnaître les mérites sur le plan de l'ouverture journalistique.

Les faits sont simples, au moins en surface. J.-M. Angéloz a bien été licencié pour la seule et unique raison (pas de réticences, au moins explicites, quant à son activité professionnelle) qu'il avait signé parmi cinquante autres personnes, une liste de parrainage du PSO à l'occasion des dernières élections. Echec des tentatives de conciliation, parution dans les colonnes de *La Liberté* des explications du rédacteur en chef François Gross («Une certaine idée du journalisme») à l'exclusion de celles du journaliste licencié, communiqué de la Fédération suisse des journalistes condamnant «toute atteinte aux droits civiques de l'individu — un licenciement pour parrainage en est une à ses yeux», craignant que «le cas Angéloz devienne un précédent» et considérant que, «même si le rédacteur a mésestimé la portée de son acte, comme le lui reprochent ses employeurs, la sanction est sans commune mesure avec la faute, si faute il y a». On en est là, alors que les instances paritaires sont saisies de l'affaire.